

A propos de *que* comparatif.

Claude Muller (Bordeaux-III & ERSSAB-J.E.100)

LINX, N°34-35,1996, *Lexique, syntaxe et analyse automatique des textes, Hommage à Jean Dubois*, 241-254.

1.

On¹ est habitué en français à considérer qu'une construction introduite par *que* est une phrase enchâssée. L'hypothèse d'une "conjonction universelle" liée au temps fini dans l'enchâssée, et présente dans les locutions conjonctives, et de façon sous-jacente dans la position C du complémenteur aussi bien avec les relatives, les interrogatives indirectes, que les circonstancielles et les complétives, est largement admise depuis les travaux² entre beaucoup d'autres de Kayne, 1975, M.Gross,1975, Obenauer 1976, Huot, 1979, 1981.

Dans ce tableau, les constructions comparatives font désordre: on y trouve, avec *comme* et avec *que*, des constructions de tout type, souvent dépourvues de verbe exprimé:

(1) Il viendra aujourd'hui comme hier

(2) Pierre a la même voiture que moi

(3) Cette personne n'était autre que Nestor Burma

On constate dans ce cas qu'une conjonction peut précéder immédiatement une autre conjonction:

(4) Faites comme si vous étiez chez vous

(5) C'était comme quand nos grands-parents dansaient la java

L'infinitif est parfois un complément possible:

(6) Travaille plutôt que de perdre ton temps à rêver

Bref, selon H.Bonnard (GLLF, article "La comparaison"), "*La nature très particulière de la relation en cause entraîne une forme de complémentation déroutant l'analyste qui voudrait retrouver les structures habituelles*".

Le même Henri Bonnard, à l'intérieur de cet article, pose bien le problème syntaxique du complément comparatif. Dans les compléments à plusieurs termes, il est pratiquement indispensable d'avoir recours, sous une forme ou sous une autre, à la notion d'ellipse pour expliquer des exemples comme (7):

(7) Cette robe lui va aussi bien qu'un tablier à une vache

(Bonnard, op.cité)

Mais, ajoute-t-il, *on répugne à appeler "proposition elliptique" un mot seul comme le pronom "lui" et l'adverbe "hier" dans "meilleur que lui, le même qu'hier."* Pourtant, on doit aussi faire une analyse par ellipse dans ce type de phrase pour distinguer les interprétations du complément dans des phrases comme:

¹ Je suis heureux de dédier ce texte à Jean Dubois, qui a dirigé mes premières recherches en linguistique, et m'a ouvert les portes de l'Université. Entre autres choses qu'il m'a apprises, je n'ai jamais oublié qu'une explication vaut toujours mieux qu'une illustration.

² Dans J.Dubois, F.Dubois-Charlier, 1970, se trouve déjà la même idée d'une forme commune. Le terme choisi pour la désigner était 'démonstratif' -c'était avant l'apparition du 'complémentiser'. L'idée d'une parenté entre déterminant nominal et une sorte de déterminant de phrase a fait récemment sa réapparition (Pollock, 1992). L'analogie entre l'article et le nom, d'une part, *que* et le verbe conjugué d'autre part, est soulignée dans Muller, 1996.

- (8) Je n'ai pas de meilleur vassal que lui
(9) J'ai obtenu un meilleur résultat que lui
(H.Bonnard)

L'analyse des comparatives du français comme des phrases elliptiques a été proposée très souvent (entre autres, par E.Spang-Hanssen,1980; Muller,1983; Zribi-Hertz,1985). Contre: Palle Spore,1993. Elle se heurte à des difficultés. Ainsi, dans les constructions d'égalité comme (10):

- (10) Il est aussi grand que ça!

Faut-il voir en ça une phrase elliptique? Ce ne peut être une séquence parallèle car on trouve par exemple:

- (11) Il mange autant que ça!

Si on peut envisager "que ça est grand" en (10), il n'y a pas de solution simple en (11). On doit, pour garder l'hypothèse de la phrase elliptique, voir en (11) une phrase construite sur la prédication implicite liant autant à un nom déterminatif:

- Il mange (une quantité qui est) autant que ça (est)

Dans les constructions d'inégalité, on trouve des difficultés supplémentaires; certaines phrases semblent construites sur un autre type syntaxique:

- (12) Il ne fait rien d'autre que m'embêter
(13) Je m'adresserai à d'autres qu'à eux
(14) J'ai besoin de plus que de 10 000F

Dans ces constructions, toute analyse du type de celle suggérée pour (11) est exclue du fait de la préposition répétée:

- Je m'adresserai à des (gens qui sont) autres qu'eux (ne sont)

Dans Muller,1983, ainsi que Muller,1991, on a montré à quel point ces phrases sont proches de coordonnées oppositives:

- Je m'adresserai à d'autres et non à eux
J'ai besoin de plus et non (seulement) de 10 000F

On sait que ces constructions comparatives ont des équivalents fréquents de type coordonné, c'est ce qu'on a appelé les *phrases à parallélisme* (Muller1991) dont un exemple très connu est l'alternance *pas plus que* (*non plus que* en français archaïque) / *et non plus*:

- Pierre, pas plus (non plus) que Paul, n'a voulu venir
Pierre n'a pas voulu venir, et Paul non plus

Ce rapprochement n'est pas une explication: c'est pourquoi il me semble intéressant de chercher à analyser *que* comparatif, spécialement dans les constructions d'inégalité.

2.

Le *que* des comparaisons d'égalité a remplacé *comme* dans les constructions introduites par un terme de comparaison en position d'antécédent. Ce remplacement s'est produit en moyen français, et s'est achevé au 17^{ème} siècle, où on le trouve encore attesté. Pour l'ancien français, cf. Jonas, 1971.

Ce n'est qu'au milieu du 17^{ème} siècle que les constructions associant *comme* à un adverbe comparatif sortent du bon usage, ce dont témoigne entre autres Chifflet, dans sa grammaire de 1659: "...vous direz: *il n'est pas si aagé que vous*; et non pas: *comme vous*. Mais on peut dire, *il n'est pas si aagé comme vous vous le figurez*. De mesme, après *aussi* mettez *Que*, plutôt que *Comme*. *Il est aussi rude ennemy que parfait ami*. Cela est mieux dit que si vous disiez, *comme parfait ami*..."(p.107). Le français populaire a longtemps conservé cet usage, ce dont témoigne Bauche,1929: "Le comparatif d'égalité

(...)devient, en français populaire "*aussi, autant, si tellement...comme*".Ex.: *il est aussi grand comme lui, il n'est pas si beau comme lui, il n'est pas si pire comme l'autre, etc.*"(p.96).

Comment comprendre ce remplacement? Plusieurs explications sont possibles: alignement sur la construction d'inégalité, toujours introduite par *que* en ancien français (hypothèse par exemple de Bonnard, GLLF); recours à la conjonction universelle "*que*" du français, si on admet que celle-ci peut remplacer dans les constructions à antécédent construites par "relativisation" des formes QU-: encore faut-il être sûr que les comparatives sont bâties sur ce modèle. Kayne, 1975, envisage cette solution pour les seules comparatives à structure phrastique, mais y renonce devant des énoncés comme:

Il n'est pas si malin que ça

Elle a d'autres amis que Jean et Georges

et la possibilité -en style archaïque-littéraire- d'avoir un infinitif en position de complément:

Elle n'est pas si naïve que de croire cela.

(cependant, il s'agit là peut-être d'une consécutive, cf.ci-dessous).

Son hypothèse d'un "*que comparatif*" est évidemment sans aucune autre justification que celle d'éviter d'analyser cette conjonction comme le *que* des subordinées tensées.

D'autres solutions sont envisageables: pour Moline, 1994, le *que* comparatif est un variant "neutralisée" d'un pronom de type QU- -mais c'est aussi l'analyse qu'elle propose pour le *que* non sujet et le *qui* sujet des relatives, formes en lesquelles Kayne voit une conjonction.

Le débat entre l'analyse pronominale et l'analyse conjonctionnelle de *que* est aujourd'hui apparemment oublié: il est en grande partie terminologique. Tout le monde semble admettre maintenant que si pronom il y a (y compris pour la conjonction *que* des complétives, d'origine indiscutablement pronominale en bas latin) il est fortement dépourvu de sens propre, et est devenu un "clitique", non au sens où il est une forme attachée à une autre, mais dans le sens où, comme l'article défini, il n'a pas d'occurrence autonome. On peut ainsi admettre les points suivants:

1- il existe une forme d'origine pronominale *que*, sans fonction d'argument dans la subordonnée, puisqu'étant à l'origine une cataphore de la phrase introduite, ayant pour fonction de marquer la dépendance du verbe à temps fini, verbe qu'elle annonce (ou, s'il y a ellipse, dont elle annonce la position dans une phrase elliptique centrée fonctionnellement sur cette position). On peut l'appeler "conjonction".

2- il existe aussi en français des formes d'origine pronominale également réduites, formes dites "atones" en ancien français, dont la spécificité est fonctionnelle: vides de sens propre, elles cumulent le rôle de la "conjonction" (annoncer la dépendance du verbe fini) et celui d'un argument du verbe subordonné: *qui* sujet, *que* non sujet dans les relatives, *dont*. Ces formes ont une particularité: leur occurrence n'est permise qu'avec un antécédent, qui assume d'une part les fonctions externes à la subordonnée, d'autre part le rôle de support de la signification.

3- à côté de ces formes, il existe des pronoms qui ont deux particularités syntaxiques: pouvoir être employés dans les constructions sans antécédent, avec un double rôle fonctionnel, interne et externe -c'est le cas du *qui* "humain"-; pouvoir construire un syntagme complexe en position QU-, en s'associant d'autres termes, notamment les prépositions.

Si on admet ces trois paradigmes, la discussion sur la nature des formes de connecteurs dans les relatives et les complétives peut se baser sur les propriétés respectives des termes considérés. On admet en grammaire générative que les termes QU- n'ont pas la

même position d'occurrence que la conjonction (respectivement, ce sont les positions de spécifieur de C et la position C). Cette question est de peu d'importance puisqu'il y a généralement impossibilité d'employer côte à côte des termes de l'un et l'autre type. J'admettrai dans ce qui suit, à cause des constructions populaires, l'existence de deux paradigmes distincts, celui de la conjonction étant enchâssé, comme dans:

La personne à qui qu'il a parlé...

Les formes réduites³ dans les relatives sont probablement à mettre dans le paradigme de la conjonction: cela expliquerait le rôle de l'antécédent (possible avec une complétive: *le fait que P*); l'impossibilité d'un emploi indépendant pour les termes à fonction argumentale interne: plus rien ne représente les propriétés sémantiques du pronom en l'absence d'un antécédent; l'impossibilité d'employer l'infinitif avec ces formes (sauf peut-être *dont*). Cela dit, il s'agit pour nous de pronoms "cliticisés" (au sens ci-dessus) "accordés" à la conjonction.

Revenons maintenant aux comparatives d'égalité: le remplacement par *que* de *comme* fait évidemment penser aux formes "pronominales" réduites des relatives à antécédent. On connaît l'analogie qui existe entre les comparatives et les relatives (cf. Milner, 1978, Muller, 1983): dans les deux cas, la subordonnée contient un élément vide coréférent à l'antécédent avec un relais dans le complémenteur (Bresnan, 1973, pour l'anglais); Milner a montré que les comparatives, comme toutes les phrases ayant un terme QU-sous-jacent, permettait l'inversion du sujet nominal -au contraire des complétives. Ainsi, au niveau des connecteurs, le système des formes comparatives en français moderne est exactement celui des relatives opposant un pronom plein comme *qui* dans les relatives indépendantes à une forme fonctionnelle lorsqu'il y a antécédent:

Parler de qui on quitte à qui vient est une faiblesse
(Sandfeld, 91)

= Parler de la personne qu'on quitte à la personne qui vient...

Il est riche comme l'était son père
Il est aussi riche que l'était son père

Cela laisse supposer deux analyses possibles:

Hypothèse (1): *Il y a eu et il y a encore un pro-adverbe quantifieur réduit **que**, distinct de la conjonction, commandant une position vide d'adverbial de degré en subordonnée et ayant le sens d'un adverbe de degré comparatif, soit à peu près l'équivalent de **comme**.*

Hypothèse (2): *Le terme QU- **comme**, après un antécédent, s'efface en français moderne au profit de la conjonction **que**; on peut admettre qu'il s'agit de la conjonction liée au temps fini, "accordée" au terme QU- effacé.*

La seconde hypothèse est l'application aux comparatives d'égalité de l'analyse classique de Kayne: le maintien par accord d'une forme de pronom, mais dans le paradigme de la conjonction.

³Ce n'est pas l'analyse qu'on fera de *que* interrogatif, qui est pourtant un vrai clitique. Comme Hirschbühler, 1981, on y verra un pronom. On l'analysera comme un pronom réduit, mais resté dans le paradigme QU- (Muller, à paraître).

L'hypothèse (1) suppose un pronom en position QU-. Son désavantage est de ne rien dire de l'alternance qui s'est mise en place dès le français classique entre *comme* et *que*. Cependant, elle peut s'appuyer sur des arguments solides:

- L'existence du *que* marquant le degré dans les exclamatives: ce pro-adverbe semble avoir la même interprétation, compte tenu des différences de contextes. Il alterne avec *comme* dans les constructions où le degré porte sur l'adjectif:

Comme+que c'est beau!

et il peut commander un groupe partitif:

Belle aurore, douce rosée,

Que vous m'allez donner de vers!

(Théophile de Viau, ode à Mr de L.)

Nous supposons que l'hypothèse (1) est valide aussi bien que (2), sous la forme de:

Hypothèse (3): *Le terme QU- comme peut avoir la forme que en position QU- (exclamatives, certaines constructions comparatives à antécédent); la suite QU-/que + C/que se résoud en français moderne au profit de la conjonction "accordée" dans les constructions à temps fini.*

On notera que, quelque soit la solution, elle exclut de voir dans le passage de *comme* à *que* en diachronie un alignement sur le paradigme des constructions d'inégalité.

L'hypothèse (3) expliquera assez bien les faits diachroniques: elle revient peut-être à supposer que le processus de réduction s'est fait progressivement, d'abord avec des pronoms réduits restant dans le paradigme pronominal, ensuite par une évolution conduisant à des formes vides de sens, et dans le paradigme de la conjonction. On a proposé ailleurs cette évolution pour *que* interrogatif (Muller à paraître).

Elle s'appuie d'autre part sur des faits indéniables: il est à peu près certain qu'il y a eu très tôt un "pronom" *que*, forme réduite de *comme*, parfois employé seul, même si cet emploi semble rare:

Quant Huez et si filz qui sont fier que lyon...

(Jonas, 331)

Il semble aussi que ce *que* pro-adverbe soit celui des constructions consécutives assez particulières du type de l'exemple de Kayne ci-dessus, ou de:

Je ne suis pas si cuistre que de préférer des phrases à des êtres.

Dans ces consécutives (Grevisse §2664) -toujours négatives ou interrogatives, donc à polarité négative, *que* semble bien équivaloir à un adverbe de degré:

Je ne suis pas cuistre au point de préférer...

Le même *que* se trouve avec *assez*, également devant l'infinitif, ce qui exclut la conjonction:

Il ne dormoit point et dévorait ceux qui étoient assez téméraires que d'en approcher

(La Fontaine: Haase, §139)

Je ne suis plus assez naïf que de parler de l'année

(Grevisse §2665)

et dans les deux cas, le *de* semble pouvoir occuper la position C. Cette construction est archaïque -ce qui correspond bien à l'évolution qu'on suppose, supprimant les formes pronominales non strictement dans le paradigme de la conjonction. Elle se trouve encore, selon Grevisse, dans un belgicisme:

Il a trop de bon sens que pour agir ainsi

(§2664)

Il semble possible de trouver encore, dans des emplois disparus en français moderne mais qui perdurent en français classique, ce *que* de degré, repérable parce que non lié au temps fini:

-avec là:

S'il en vient là que de mendier... (Haase §139)

Il y a nettement quantification; peut-être aussi, mais c'est moins net, dans:

Ce monsieur le vicomte a bien choisi son monde que de te prendre pour son ambassadeur (Molière, cité par Haase).

3.

Dans les constructions d'inégalité, on trouve *que* dès les plus anciens textes, en alternance avec *de*. Les constructions en *que* sont aussi bien des subordinées à verbe conjugué que des compléments isolés de type elliptique. Jonas, 1971, au terme d'un examen minutieux appuyé sur de très nombreux exemples est catégorique: les compléments elliptiques sont bien perçus comme des phrases elliptiques puisque la déclinaison y est respectée: lorsqu'il s'agit d'un sujet sous-jacent, le complément de comparaison prend la marque du sujet, comme ci-dessous (la marque s sur 'ivoires' et 'argens'):

Boche eut bien faite e beaus les denz,

Plus blans qu'ivoires ne argens...

(P. Jonas, 211)

et à l'inverse, un complément sous-jacent est au cas régime.

Comment analyser le *que* d'inégalité⁴? En ancien français, le système est corrélatif: dans les comparatives d'égalité, *com* est souvent le second terme, en tête de la subordinée, corrélé à un adverbe *si*, *ainsi*, *aussi* etc. Bien entendu, *comme* peut être employé seul, à la manière des relatifs sans antécédents. A ce système répond celui des comparatives d'inégalité, dans lesquelles *que* est corrélé à l'adverbe d'inégalité. Rien n'indique alors qu'il s'agisse d'une conjonction. On peut supposer que c'est encore un pro-adverbe de degré.

Auparavant, il faut préciser sommairement ce qu'est la syntaxe des comparatives d'inégalité (cf. Muller 1983, 1991). Il y a deux constructions des compléments - contrairement aux comparatives d'égalité- et une construction sans antécédent.

-Construction 1: le complément est une proposition avec un élément vide corrélé à l'antécédent, en position d'adverbial de degré ou de quantité -malgré le sens:

⁴La construction avec la préposition *de* en place de *que*, et cas régime, est très fréquente mais limitée aux pronoms personnels:

Di moi, di moi ou est dont cele

Qui plus de moi bone est et bele?

Son utilisation "se fait dans des conditions très précises" (Jonas, 244): il faut pallier "la difficulté d'employer seuls, comme sujet d'un verbe non exprimé, les pronoms je, tu, il, etc..."; pour ce faire, la langue utilise la construction de+nombrant (restée telle quelle en français moderne). Cette construction disparaît au 15^{ème} siècle -selon Jonas toujours, dès lors que les pronoms personnels régimes peuvent aussi renvoyer à une fonction de sujet sous-jacent.

On peut donc considérer que cette construction ne modifie pas en profondeur la complémentation comparative, qui est essentiellement, comme en français moderne, celle de phrases elliptiques ou non.

Pierre gagne plus que Paul (ne gagne (e) (*20 000F par mois)

-Construction 2: le complément est le terme de quantité ou de degré, sans rien d'autre:

Pierre gagne plus que (de) 20 000F par mois (*...qu'il ne gagne 20 000F par mois)

On parlera ici de complément "nominal" et en 1 de complément "phrastique".

-Construction 3: dans des conditions restreintes, on peut exprimer l'inégalité avec *comme*:

Pierre est riche comme personne ne l'est

4.

La construction 3 est une clé pour comprendre 1: à la négation pleine de 3 répond la négation explétive de 1, négation dont le caractère explétif vient de l'occurrence de l'adverbe d'inégalité qui l'implique:

Pierre est plus riche que personne ne l'est

On peut faire ici la même analyse que pour les comparatives d'égalité, du moins pour les comparatives phrastiques. On a ici aussi d'excellentes raisons de le faire: en ancien français, avant que la présence d'un antécédent ne modifie la syntaxe des formes QU-, on trouvait toujours *que* lié à l'inégalité.

D'où:

Hypothèse (4): *Dans les comparatives d'inégalité, il y a eu et il y a encore en position QU- un pro-adverbe de degré ou de quantité que corrélé à l'antécédent exprimant l'inégalité, donc équivalant grosso modo à comme+négation. Dans les subordinées à temps fini, la suite (QU-:que (C:que)) pourrait se résoudre par l'utilisation de la conjonction accordée au pro-adverbe effacé.*

L'hypothèse ci-dessus fait de *que* d'inégalité un *comme* négatif -probablement négatif inverse, c'est-à-dire commandant une négation "explétive" en subordonnée: c'est le résultat de la corrélation, qui suppose une forme de référence entre l'adverbe antécédent et QU-:

plus, moins, autre...= pas comme/ comme ne pas

Soit pour:

Pierre est plus riche que Paul

la structure:

Pierre est riche plus (QU-: pas-comme (C: que (Paul (ne) l'est)))

avec une double lecture:

Pierre est riche plus (= pas comme) Paul l'est

Pierre est riche comme Paul ne l'est pas

Ici aussi, ce *que* comparatif tend à avoir moins de contextes d'occurrence -ce qui correspond à ce qu'on a dit du *que* d'égalité. On le trouvait autrefois plus largement. En français classique, on peut expliquer ainsi les occurrences de *que* devant l'infinitif, avec *avant que de*, *auparavant que de*:

Auparavant que d'en venir à cette question, il faut convenir... (Haase, §138)

Avant que nous lier, il faut nous mieux connaître (dans Spillebout, 289)

Moi, renoncer au monde avant que de vieillir (idem)

Cet emploi semble bien lié aux constructions elliptiques en *que*, aujourd'hui impossibles:

Je me dois à mon père avant qu'à ma maîtresse (Haase, §138)

On trouve encore à moins que de:

A moins que d'être fou, il est impossible d'agir ainsi

Avec *aimer mieux* et d'autres comparatifs:

Il aime mieux cela que de faire autre chose
quoiqu'ici, il pourrait y avoir ellipse d'un verbe à temps fini:

...qu'il n'aime (de) faire autre chose

Cette possibilité n'est pas évident avec:

Il vaut mieux prévenir le mal que d'être réduit à le punir

J'ai bien d'autres choses à faire que de regarder des tableaux

Autant faire cela sur le champ que de différer

(malgré l'introducteur, il s'agit probablement ici d'une comparative d'inégalité).

Enfin, c'est encore une construction usuelle avec *plutôt*:

Travaille donc, plutôt que de traîner devant la télé!

5.

Examinons maintenant la construction 2, caractérisée par quelques-uns des exemples déjà utilisés:

Pierre gagne plus que (de) 20 000F par mois

Je m'adresserai à d'autres qu'à Jean et Georges

Cette personne n'était autre que Nestor Burma

Il faut se souvenir qu'il n'y a pas d'équivalent d'égalité⁵:

*Pierre gagne autant que 20 000F par mois

*Je m'adresserai aux mêmes personnes qu'(à) Jean et Georges

(dans le sens: *à eux-mêmes*)

*Cette personne était la même que Nestor Burma

(...était Nestor Burma)

Outre l'impossibilité d'une construction par ellipse des constituants semblables sur le modèle suivant:

*Pierre gagne plus qu'il ne gagne 20 000F par mois

il est impossible aussi de supposer une sous-structure phrastique liée à une expansion de l'antécédent par une prédication équative: cela peut s'envisager pour le premier exemple:

Paul gagne (une somme qui est) plus que 20 000F par mois (n'est (e))

Cette analyse ne peut être maintenue du fait des constructions à préposition, montrant la possibilité de répéter la préposition (liée au verbe principal) devant le complément comparatif (cf. ci-dessus).

La préposition est même obligatoire dans certains cas, comme:

Luc revient d'ailleurs que de Chine

On est devant un type de phrase dont la construction est simple: le complément comparatif est le corrélat de l'adverbe-adjectif comparatif, ou plus exactement du syntagme englobant préposition éventuelle et adverbe comparatif, ce que montre la construction clivée:

C'est à d'autres personnes qu'(à) Jean et Georges que je m'adresserai

⁵Il y a des constructions différentes, mais également non analysables facilement comme des comparatives réduites. Par exemple avec comme:

Il est comme mort

ou encore cette construction étudiée par M. Delabre, 1984:

Une ville comme Rabat est construite au bord de la mer

à comparer à:

??C'est à d'autres personnes que je m'adresserai qu'à Jean et Georges

On peut envisager trois solutions:

A) Le *que* équivaut à une préposition.

B) La construction est un cas particulier de coordination contrastive.

C) *Que* reste le terme QU- des comparatives.

La solution A est peu plausible, bien que des prépositions soient attestées dans certains cas, comme le *de* des compléments noms de nombre. La concurrence entre une préposition et *que* est d'ailleurs plutôt visible dans des comparatives de type phrastique à complément elliptique:

Elle a une robe pareille à la mienne /?...que la mienne

Il agit différemment de ce qui était prévu/?...que ce qui était prévu

Il paraît difficile d'expliquer ainsi les constructions d'inégalité ayant une préposition répétée.

La solution B est plus séduisante: il s'est développé en français ce qu'on peut appeler des constructions à parallélisme parmi lesquelles certaines présentent d'une part cette possibilité de paraphrases en deux phrases partiellement semblables, d'autre part un second membre elliptique introduit par *que*, second membre qui semble coordonné au précédent:

J'ai parlé à Paul ainsi qu'à Pierre

J'ai parlé à Paul de même qu'à Pierre

Paul est venu, ainsi que Pierre

Il s'agit de constructions proches des comparatives d'égalité, mais il y a l'équivalent avec l'inégalité -qui devient ici une mise en contraste de deux phrases partiellement semblables. Cette mise en contraste s'opère avec *plutôt*:

Paul, plutôt que Pierre, viendra

Je parlerai à Paul plutôt qu'à Pierre

La construction est proche de celle des négations contrastives:

Paul, et non pas Pierre, viendra

mais elle convient moins bien sémantiquement aux contextes factifs:

J'en ai parlé à Paul plutôt qu'à Pierre

Paul, plutôt que Pierre, est venu

Ces phrases sont peu claires quant au rôle de Pierre: la mise en contraste avec *plutôt* n'équivaut pas exactement à une négation, plutôt à une improbabilité qui ne convient guère ici.

De fait, le statut énonciatif des deux membres en parallèle n'est pas équivalent; il en va de même avec les formes d'égalité: peut-on dire, avec accord au pluriel:

?*Paul ainsi que Pierre sont venus

Il ne semble pas, parce que le second membre est -à la différence d'un membre coordonné- en décalage dans l'énonciation, peut-être présupposé, à la manière de certaines relatives non restrictives. Le singulier montre qu'il n'y a pas vraiment coordination.

On notera aussi que la reprise par le pro-verbe *le faire* différencie ces constructions des coordonnées:

Paul a menti, ainsi que l'avait fait Pierre

??Paul a menti, et Pierre l'avait fait

Enfin, l'inversion du sujet nominal dans cet exemple montre qu'il s'agit d'une construction relevant de la syntaxe des subordonnées.

Nous adopterons donc l'hypothèse C, plus conforme à la morphologie et aux données tant diachroniques que synchroniques. Cette hypothèse doit expliquer pourquoi, s'il y a subordination, aucun verbe n'apparaît dans ce type de complément, et ce que représente *que*.

Premier point: ni le terme introducteur ni le complément des constructions à parallélisme ne sont des quantifieurs: le connecteur dénote, soit la similitude globale des deux énoncés sous-jacents (*ainsi que, de même que*) soit le contraste (*plutôt que*). Les constructions sont cependant bâties sur le même mécanisme corrélatif, ce dont témoigne la construction de ce type en *comme* (le plus souvent: *tout comme*):

Pierre est venu hier, (tout) comme Marie

Dans les deux cas, les phrases (principale et complément elliptique) ont quelque chose en commun, et un ou plusieurs termes en contraste. L'absence de termes communs correspond à un rapprochement justifié pragmatiquement:

Pierre boit, tout comme Marie fume
est peu compréhensible sans contexte.

Second point: les constructions comparatives de type (2) sont des variantes réduites de constructions à parallélisme en *plutôt que*. On supposera qu'un énoncé comme:

Je m'adresserai à d'autres qu'à Jean et Georges
dérive de:

Je m'adresserai à d'autres plutôt qu'à Jean et à Georges
construction elliptique de:

Je m'adresserai à d'autres plutôt que de m'adresser à Jean et à Georges

Il n'est pas nécessaire pour cela de supposer des opérations d'effacement: simplement, de supposer que le schéma de phrase est dans ces constructions, la mise en contraste par corrélation de deux énoncés ayant un élément commun, et des termes opposés. Cette corrélation peut se construire explicitement par *plutôt que*, avec opposition des deux verbes ou construction elliptique. La présence d'un introducteur de comparatif d'inégalité (ici, *d'autres*) rend inutile la présence de *plutôt*; la corrélation s'établit alors entre *d'autres* et *que*. La justification de ce remplacement est fonctionnelle: *plutôt* indique globalement un contraste, or le terme introducteur du comparatif d'inégalité, outre sa valeur de représentant d'un des termes en opposition, dénote forcément un contraste plus global entre deux phrases.

Soit donc dans le schéma de subordination des phrases à parallélisme:

...plutôt (que= pas comme/comme (ne)pas...)

et dans les constructions d'inégalité:

plus, moins, autre...(plutôt+E (que= pas comme/comme (ne)pas...)

Le remplacement de *plutôt que* par *que* seul corrélatif au terme comparatif oblige à un figement syntaxique: il se constitue alors un groupe syntagmatique, qui est sémantiquement un focus (comme dans une clivée), fait du terme comparatif suivi de *que* et du complément constitué du terme en opposition avec le comparatif. Seul le maintien de la préposition signale la construction contrastive sous-jacente. Ce figement syntaxique est très fréquent dans ce type de réductions par ellipse de deux phrases: c'est évidemment le même processus que dans les négations contrastives, dans lesquelles *non pas* interdit la reconstruction complète de l'énoncé elliptique:

Je m'adresserai à Luc, et non pas à Jean et Georges

Ceci explique pourquoi, en l'absence de *plutôt*, aucun verbe ne figure dans le complément. Ce dernier se limite au terme opposé à l'introducteur de comparatif.

Troisième point: le *que* de ces constructions d'inégalité est le terme QU- des constructions phrastiques, c'est-à-dire la combinaison d'un adverbial du type de *comme*, et d'une négation. Cependant, il ne devient pas le support d'un quantifieur déplacé de la subordonnée vers la position QU-. Comme le *que* des constructions en *plutôt que*, il est l'équivalent dans la phrase elliptique de *plutôt*, donc signifie globalement la non-conformité du terme complément qu'il introduit. Cela fait que son interprétation se réduit à n'être rien d'autre que la négation de ce complément, négation qu'il comporte en tant que "négatif inverse".

Une précision s'impose: lorsque le terme introducteur est *plus*, le contraste avec une quantité impose nécessairement le sens de quantité exacte: *seulement Q*. La négation incorporée dans *que* aboutit donc à signifier: *pas seulement Q* (et non: *moins de Q*):

Pierre gagne plus que 20 000F par mois
= Pierre gagne plus QU-(=pas) seulement 20 000F par mois.

Quatrième point: la construction en *ne que* est dérivable de la même façon, par ellipse des éléments négatifs et de l'introducteur de comparatif:

Pierre ne gagne que 20 000F par mois
= Pierre ne gagne pas plus que 20 000F par mois

Cette ellipse en principale est due au caractère entièrement prévisible des termes effacés, grâce à la mise en contraste opérée par ces constructions. On remarquera que le sens "seulement" qui est attribué généralement à ce *que* revient en fait à la construction comparative sous-jacente; *que* est le terme QU- porteur d'une négation, négation qui est neutralisée par la nouvelle négation en principale. On a affaire à une double négation au niveau du complément.

L'élément principal de l'hypothèse proposée ci-dessus est la possibilité de remplacer par *que* un *plutôt que*. Cette possibilité est concrètement illustrée par plusieurs constructions:

-avec *aimer mieux*:

J'aime mieux souffrir plutôt que mourir...plutôt que de mourir
(Grevisse §2337)

J'aime mieux danser que chanter (idem)

-avec *préférer*:

Je préfère souffrir plutôt que (de) mourir

Je préférerais mourir que d'y renoncer

(Grevisse §2513)

Cette construction fournit d'ailleurs un argument à l'analyse par subordination et ellipse: lorsque le second complément de *préférer* est un nom, et un nom qui n'est pas le résultat d'une ellipse du verbe, l'introducteur est toujours une préposition:

Je préfère le vin à (*que) la bière

à comparer à:

Il préfère étaler son intelligence que ses dons

(...=qu'étaler ses dons)

On supposera que *préférer* incorpore un introducteur de comparatif d'inégalité, qui permet l'absence facultative de *plutôt*.

Avant de conclure, nous pouvons encore nous demander comment se fait la connexion des compléments elliptiques avec la principale. Puisqu'on trouve *comme* dans des énoncés elliptiques:

Cette robe lui va comme un tablier à une vache
on admettra qu'on puisse avoir les termes QU- dans ce cas (d'ailleurs, Gross 1984 a montré que la syntaxe des compléments figés en *comme* était celle de compléments phrastiques elliptiques), . Avec antécédent, la forme observée étant toujours *que*, se pose la question de savoir si ce *que* est la conjonction des compléments phrastiques, ou l'un des deux termes QU- qu'on a supposés (l'un positif, l'autre négatif). Divers indices montrent que c'est plutôt à un terme QU- qu'on aurait affaire, et non à la conjonction universelle laissée telle quelle après effacement du verbe.

Ainsi, dans certaines constructions où les compléments nominaux n'ont pas la syntaxe des compléments phrastiques, les compléments en ellipse sont construits comme les compléments nominaux:

Avec *avant*: à *avant que*:

Pierre arrivera avant que Paul n'arrive
s'opposent et les compléments non phrastiques:

Pierre arrivera avant midi
et les compléments elliptiques:

Pierre arrivera avant Paul
-Avec *différemment* le complément phrastique

Pierre agit différemment qu'on ne l'avait prévu
s'oppose au complément "nominal":

Pierre agit différemment de ce qu'on avait prévu
et au complément elliptique:

Pierre agit différemment de (?*que) Paul

Ceci laisse supposer que le *que* de ces constructions, lié à la construction phrastique du complément, est la conjonction "accordée" (en position C), alors que le *que* des compléments elliptiques (avec *autant, plus, moins, etc...*) est l'un des deux termes QU-supposés, en position QU- donc. cela réduit d'autant l'occurrence du paradigme des conjonctions dans ces constructions.

5 Conclusion.

Le bilan de cet examen suggère l'existence de deux termes QU-*que*, pronoms de comparaison, l'un dérivé de *comme*, que l'on trouve par ailleurs dans les exclamatives, l'autre étant un adverbe de disparité, incorporant une négation sur le mode des négatifs inverses. Ces constructions pourraient être à la source de nombreux emplois de *que* dans des locutions de type comparatif, c'est-à-dire dans tous les cas où un adverbe de degré introduit une construction corrélée, par identité ou opposition. Ce qui masque ces emplois, c'est d'une part la présence de la conjonction *que* dans les constructions à temps finis sans ellipse, d'autre part l'absence de différenciation entre l'égalité et l'inégalité en français au niveau du complémenteur.

L'examen des constructions des compléments non phrastiques d'inégalité nous a conduit à y voir le même terme QU- *que* dans les comparatives phrastiques, corrélé au terme comparatif en tant que marqueur de disparité entre deux phrases (ayant la valeur de *plutôt*), et sans index de degré ou de quantité (donc avec le seule valeur d'une négation sur le complément. Enfin, il semblerait que l'introducteur *que* des comparatives elliptiques à antécédent soit encore un terme QU-, et non la conjonction.

Références:

- BAUCHE, Henri, 1929: *Le français populaire*, Payot, Paris.
- BONNARD, Henri, 1978: Articles de grammaire et de linguistique du Grand Larousse de la Langue Française, Larousse, Paris.
- BRESNAN, Joan, 1973: "Syntax of the Comparative Clause Construction in English", *Linguistic Inquiry*, 4, 275-343.
- CHIFFLET, Laurent, 1659: *Essay d'un parfaite grammaire de la langue française*, Anvers.
- DELABRE, Michel, 1984: "Comme opérateur d'inclusion référentielle", *Linguisticae Investigationes*, VIII-1, 21-36.
- DUBOIS, Jean, et Françoise DUDOIS-CHARLIER, 1970: *Eléments de linguistique française*, Larousse.
- GREVISSE, Maurice, 1980: *Le bon usage*, 11e éd., Duculot.
- GROSS, Maurice, 1984: "Une famille d'adverbes figés: les constructions comparatives en comme", *Revue québécoise de linguistique*, 13-2, 236-269.
- GROSS, Maurice, 1975: *Méthodes en syntaxe*, Hermann, Paris.
- HAASE, A. 1965: *Syntaxe française du XVIIe siècle*, 5e éd., Delagrave.
- HIRSCHBÜHLER, Paul, 1981: "The French Interrogative Pronoun que", in W.W. Cressy, D.J. Napoli, eds.: *Linguistic Symposium on Romance Languages*, 9, Georgetown University Press, 227-247.
- HUOT, Hélène, 1979: *Recherches sur la subordination en français*, Thèse d'Etat de 1977, Atelier de reproduction des thèses, Lille-III.
- HUOT, Hélène, 1981: *Constructions infinitives du français, le subordonnant de*, DROZ, Genève.
- JONAS, Pol, 1971: *Les systèmes comparatifs à deux termes en ancien français*, Editions de l'Université de Bruxelles.
- KAYNE, Richard S., 1975: "French relative que", *Recherches linguistiques*, Université de Paris-VIII, 2, 40-61 et 3, 27-92.
- MILNER, Jean-Claude, 1978: *De la syntaxe à l'interprétation*, Le Seuil.
- MOLINE, Estelle, 1994: *Constructions subordonnées en que: diversité ou polysémie?* Thèse de doctorat, Toulouse-II.
- MULLER, Claude, 1983: "Les comparatives du français et la négation", *Linguisticae Investigationes*, VII-2, 271-316.
- MULLER, Claude, 1991: *La négation en français*, Droz.
- MULLER, Claude, à paraître: "La conjonction que: réaction vs. dépendance immédiate et concurrence avec que pronominal" dans C. Muller, éd.: *Dépendance et intégration syntaxique*, Niemeyer.
- OBENAUER, Hans, 1976: *Etudes de syntaxe interrogative du français*, Niemeyer, Tübingen.
- SANDFELD, Kraus, 1977: *Syntaxe du français: les propositions subordonnées*, Droz.
- SPANG-HANSEN, Ebbe, 1980: "L'analyse transformationnelle du complément de comparaison en français" *Revue Romane*, 15, 1, 84-100.
- SPILLEBOUT, Gabriel: *Grammaire de la langue française du XVIIe siècle*, Picard.
- SPORE, Palle, 1993: "Les compléments des adjectifs et des adverbes", G. Hilty, éd.: *Actes du XXème Congrès international de Linguistique et Philologie Romanes*, Université de Zurich, Francke, Tübingen.

ZRIBI-HERTZ, Anne,1985: "L'ellipse zeugmatique et le principe de récupérabilité",
Linguisticae Investigationes, IX-1, 131-165.